

# Mairie de SOUYEAUX



## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 avril 2026 à 20h30 à SOUYEAUX

L'an deux mil vingt-six et le 29 avril 2026 à 20h30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Date de convocation : 13 avril 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Etaient présents : LACOSTE Pierre, ADER Patrick, DUCASSE Jérôme, BONNET Marielle, GUINLE Marie laure, LESTRADE Nicolas, LAPEYRE Christelle, Nathalie LOPEZ. GUILHAUME Régis.

Absents représentés : LAMON Monique

Absents excusés : DUPUY Jean-François

Secrétaire de séance : GUILHAUME Régis

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 avril 2026
2. Compte rendu des diverses réunions et commissions
3. Vote des taux des taxes communales
4. Délibération subvention aux associations
5. Vote du budget 2026
6. Vente de bois de chauffage
7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
8. Questions diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de séance du 03 avril 2026.

## DELIBERATIONS

### Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux en tenant compte des effets de la réforme.

| TAXES                                            | TAUX 2025        | TAUX 2026 |
|--------------------------------------------------|------------------|-----------|
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 11,72%           | 11,72 %   |
| Taxe foncière propriétés bâties                  | 24,69 % + 3,65 % | 28,34 %   |
| Taxes foncières sur les propriétés non bâties    | 28,55 %          | 28,55 %   |

### Objet : Vote des subventions aux associations - 2026

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer pour l'année 2026 les montants suivants aux associations communales, intercommunales et autres :

| Associations                                              | Montant           |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Ass. RUGBY POUYASTRUC ( <i>inter-communale</i> )          | 400,00 €          |
| Ass. APE de l'Arrêt Darré                                 | 150,00 €          |
| As. FAMILLE RURALE (communale)                            | 150,00 €          |
| As. LOCALE D'AIDE A DOMICILE                              | 250,00 €          |
| COMITE des FETES de SOUYEAUX (communale)                  | 1 000,00 €        |
| PREVOYANTS de SOUYEAUX (communale)                        | 1 000,00 €        |
| SOCIETE de CHASSE (communale)                             | 200,00 €          |
| TENNIS de POUYASTRUC (inter-communale)                    | 50,00 €           |
| Association des Lieutenants de Louvetterie H-P            | 50,00 €           |
| Association Pouyastruc Handball Féminin (inter-communale) | 250,00 €          |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers Rives de l'Adour             | 50,00 €           |
| Festi-momes Cabanac                                       | 50,00 €           |
| Association Gymnastique Volontaire des Rives de l'Estéous | 50,00 €           |
| Association Coup de Pouce                                 | 100,00 €          |
| Coopérative Scolaire de Souyeaux                          | 300,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>4 050,00 €</b> |

## **Objet : Approbation du budget 2026**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

|                           | DEPENSES     | RECETTES     |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 358 636,25 € | 358 636,25 € |
| Section d'investissement  | 240 123,17 € | 240 123,17 € |
| TOTAL                     | 598 759,42 € | 598 759,42 € |

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le budget primitif 2026

## **Objet : Vente de bois d'affouage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office National des Forêts a attribué la parcelle N°12 – en délivrance bois sur pieds – à destination des affouagistes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De fixer le prix entre 10 et 20 € le stère selon leur classification
- De procéder aux marquages des lots
- De procéder à la vente des lots par tirage au sort

## **Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

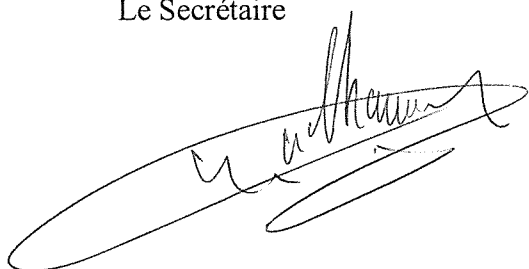
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 – paragraphe 3 – du Code Général des Impôts, le mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelé dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

A cet effet, il nous est demandé de dresser une liste de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants dans les conditions fixées par courrier du 30 mars 2026.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, pour la liste proposée**

La séance est levée à 22h

Le Secrétaire



Le Maire

